

Département
du Gers

Commune de Miélan

PLAN LOCAL D'URBANISME

Elaboration

4 - PARTIE REGLEMENTAIRE

4.4 - ELEMENTS DU PATRIMOINE PROTEGES AU TITRE DES ARTICLES L 151-19 et L 151-23 DU C.U

ELABORATION :

Arrêtée le :

Approuvée le :

Exécutoire le :

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :

Atelier Sol et Cite
Brigitte FRAUCIEL

Urbaniste OPQU- Architecte dplg
23 route de Blagnac - 31200 TOULOUSE

Tel : 05.61.57.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78
E-Mail : contact@soletcite.com

4.4

**INVENTAIRE ET PROTECTION
DU PATRIMOINE CULTUREL ET ENVIRONNEMENTAL
DE LA COMMUNE DE MIELAN**

***ELEMENT ELIGIBLE AUX ARTICLES L 151-19 ET L 151-23
DU CODE DE L'URBANISME***

- Eléments protégés à valeur patrimoniale et culturelle (art L151-19 du CU) :

OBJET	LIEU	OBSERVATION
Chapelle Saint-Jean	Village, impasse Saint-Jean (parcelles AC 114 à 116)	Elément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique



Photo : mairie de Miélan

OBJET	LIEU	OBSERVATION
Chapelle de Barbast	Lieu-dit Barbast, Est du lac (parcelle B 254)	Elément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique



Photo : mairie de Miélan

OBJET	LIEU	OBSERVATION
Chapelle de Gouts	Lieu-dit Gouts, nord du bourg (parcelles C 638-639)	Elément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique



Photo : mairie de Miélan

OBJET	LIEU	OBSERVATION
Chapelle de Forcets	Lieu-dit Forcets, sud du bourg (parcelle D 273)	Elément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique



Photo : mairie de Miélan

OBJET	LIEU	OBSERVATION
Croix	Route de Trie (RD 3), sud du village	Élément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique



Photo : mairie de Miélan

OBJET	LIEU	OBSERVATION
Tour de l'ancien moulin	Route de Trie (RD 3), sud du village	Élément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique



Photo : mairie de Miélan

OBJET	LIEU	OBSERVATION
Croix	Village, rue Saint-Jean (RD 237)	Elément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique



Photo : mairie de Miélan

OBJET	LIEU	OBSERVATION
Croix	Sortie sud-est du village, (RD 127)	Elément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique



Photo : mairie de Miélan

OBJET	LIEU	OBSERVATION
Bati agricole remarquable	Barbast	Elément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique (latitude 43° 26' 38,7'' N, longitude 0° 20' 7,3'' E)



Photo : mairie de Miélan

OBJET	LIEU	OBSERVATION
Bati agricole remarquable	Miélan (RD 237)	Elément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique (latitude 43° 25' 56'' N, longitude 0° 19' 22,4'' E)



Photo : mairie de Miélan

OBJET	LIEU	OBSERVATION
Bati agricole remarquable	Miélan	Elément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique (latitude 43° 25' 90 N, longitude 0° 19' 77 E)



Photo : mairie de Miélan

OBJET	LIEU	OBSERVATION
Bati agricole remarquable	Forcets	Elément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique (latitude 43° 24' 5,3'' N, longitude 0° 18' 43,6 E)



Photo : mairie de Miélan

OBJET	LIEU	OBSERVATION
Bati remarquable	Barbast	Elément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique (latitude 43° 26' 22,7'' N, longitude 0° 19' 56,1 E)



Photo : mairie de Miélan

OBJET	LIEU	OBSERVATION
Bati remarquable	Miélan	Elément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique (latitude 43° 25' 53,3 N, longitude 0° 18' 19 ,5 E)



Photo : mairie de Miélan

- Eléments protégés à valeur naturelle et environnementale (art L 151-23 du CU) :

OBJET	LIEU	OBSERVATION
Arbres rois	Forcets	Elément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique



Photos : mairie de Miélan

OBJET	LIEU	OBSERVATION
Point de vue vers route de Marciac	Lieu-dit Bordeneuve (RD 156)	Elément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique



Photo : mairie de Miélan

OBJET	LIEU	OBSERVATION
Point de vue vers coteaux du lac	Lieu-dit Bordeneuve (RD 156)	Elément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique



Photo : mairie de Miélan

OBJET	LIEU	OBSERVATION
Point de vue vers coteaux	Lieu-dit Lazies (RD 3)	Elément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique



Photo : mairie de Miélan

OBJET	LIEU	OBSERVATION
Point de vue vers coteaux	Lieu-dit Forcets (RD 3)	Elément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique



Photo : mairie de Miélan

OBJET	LIEU	OBSERVATION
Point de vue vers coteaux du lac	Miélan chemin de Bataille	Elément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique



Photo : mairie de Miélan

OBJET	LIEU	OBSERVATION
Point de vue vers Miélan	Barbast	Elément répertorié par la collectivité et reporté sur le document graphique



Photo : mairie de Miélan

OBJET	LIEU	OBSERVATION
<i>Ensemble des principaux cours d'eau classé en Nce, composante de la trame bleue (réseau hydrographique), sur l'ensemble du territoire</i>	10 mètres de part et d'autre du cours d'eau	Continuités écologiques reportées sur le document graphique (Nce)
<i>Haies agricoles classées en Ace, composante de la trame verte (réseau terrestre), sur l'ensemble du territoire</i>	5 mètres de part et d'autre de l'élément paysager	Continuités écologiques reportées sur le document graphique (Ace)

L'ensemble de ces éléments patrimoniaux et naturels est reporté sur le document graphique.